



# Bienvenue au CDI

jeudi 24 novembre 2011, par [Vincent Landreau](#)

## **On vient au CDI pour :**

- ▶ lire
- ▶ faire une recherche ou un travail qui nécessite l'utilisation de documents
- ▶ utiliser un ordinateur
- ▶ rechercher des informations sur les métiers au BDI (pour les 4° et 3°)

**On ne vient jamais pour ne rien faire.**

## **Règles de vie**

Pour ne pas gêner les autres, au CDI, on doit parler à voix basse.  
Les cartables restent dehors sur l'étagère rouge.  
Les chewing-gums, aliments et boissons sont interdits dans le C.D.I.  
Tout document sorti doit être correctement rangé.

## **Accueil pendant les récréations**

Aux récréations de 13h30 et 15h50, le CDI accueille 30 élèves maximum. L'élève entre au CDI pour toute la durée de la récré. Toute sortie est définitive.  
Les élèves attendent en bas de l'escalier du CDI.  
Les élèves ayant un travail à terminer sont prioritaires.

## **Accueil pendant les permanences**

L'accès sur temps d'étude se fait avec l'autorisation écrite du surveillant.  
Après avoir vérifié le planning du CDI, l'élève remplit une demande d'accès et la fait signer au surveillant.  
Cette autorisation doit ensuite être donnée à la documentaliste.

## **Le prêt**

On peut emprunter au maximum 3 livres

- roman pour 3 semaines
- périodique (sauf mois en cours) et BD pour 1 semaine
- documentaire pour 1 semaine

Certains documents ne sortent jamais du CDI. Ils portent une gommette rouge.  
Pour emprunter, il faut absolument passer par le bureau de la documentaliste.  
Les livres rapportés doivent être déposés dans la caisse verte.

En cas de retard, une lettre de rappel est envoyée. Après 3 lettres de rappel, on est exclu du prêt pour 1 mois

Tout document endommagé ou perdu sera facturé.

## **L'informatique**

Au CDI, la charte Informatique et Internet du collège est appliquée.

Les ordinateurs ne sont pas des jeux. Pour les utiliser, il faut demander l'autorisation à la documentaliste puis s'inscrire sur les feuilles près des postes.

Pas plus de 2 élèves par poste.

Il possible de réserver un ordinateur.

Les élèves peuvent les utiliser pour consulter BCDI ou un Cédérom, ou pour faire du traitement de texte. Internet n'est accessible que pour un travail de recherche lié au cours.

Avant toute impression, il faut demander l'autorisation et dans la plupart des cas, la prise de note est obligatoire.